

Unité Départementale de la Marne
DIRECCTE du Grand Est

ARRETE
fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la
négociation du département de la Marne

Le Responsable de l'Unité Départementale de la Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juin 2016 portant nomination de Monsieur Laurent LEVENT, en qualité de Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de la Marne de la DIRECCTE Grand Est à compter du 1^{er} août 2016,

Vu la décision de la directrice de la DIRECCTE Grand Est en date du 16 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

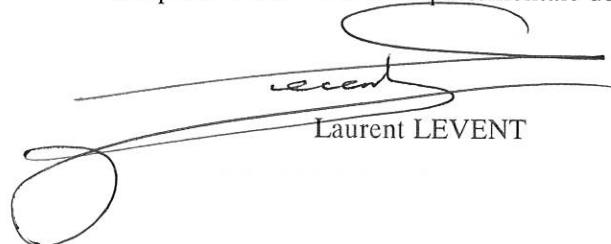
- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Madame Corinne DAHERON
- Au titre de la CPME :
Titulaire : Monsieur Luc MOUROT
Suppléante : Madame Virginie MONETA
- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Monsieur Dominique HAUTEM
- Au titre de la FNSEA :
Titulaire : Monsieur Mickaël JACQUEMIN
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Monsieur Alain CAZENAVE

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur Marcel BOITEL
- Au titre de la CFTC :
Titulaire : Madame Christine VAUTARD
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Monsieur Benoît DENIS
- Au titre de la CGT :
Titulaire : Madame Sabine DUMENIL
- Au titre de FO :
Titulaire : Monsieur Gilles CORNET
Suppléante : Madame Christine AUGER

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale de la Marne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne
Le 19 mars 2018

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité Départementale de la Marne



Laurent LEVENT

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif – 25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex.

La décision contestée doit être jointe au recours.